

ÉCOUTEZ, ON LE **“TRIE”** SOUS TOUS LES TOITS !



TRIER, C'EST PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES, ÉVITER LE GASPILLAGE ET LIMITER LES POLLUTIONS.

À partir de 2022, la Communauté de Communes modifie sa grille tarifaire de levées afin de permettre aux habitants de s'équiper en bacs jaunes de plus grande contenance et de les présenter **plus souvent sans augmentation de la facture**. L'objectif est de collecter plus de déchets recyclables dans les bacs jaunes.

Avec cette nouvelle grille, il sera possible de **sortir un bac de tri de 240 litres si nécessaire, à chaque collecte du tri sans surcoût**. En parallèle en maîtrisant les déchets ménagers résiduels grâce à un composte, il est possible de passer à 120 litres d'ordures ménagères. La facture globale est maîtrisée, **malgré les évolutions de la part fixe dues à l'augmentation de la TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Les équipes de la Communauté de Communes du Pays Riolois vous souhaitent une excellente année 2022 !